



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget de l'État

Question écrite n° 64386

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les propositions contenues dans le rapport d'information sur l'optimisation des dépenses publiques présenté par la commission des lois. Il est proposé de limiter le flux de normes par un moratoire de cinq ans sur toute nouvelle norme induisant des coûts pour les collectivités territoriales si ces coûts ne sont pas compensés. À cet effet, à compter du 1er janvier 2010, le Gouvernement devra mettre en place un moratoire de cinq ans sur toute nouvelle norme, dont les coûts financiers induits ne sont pas intégralement compensés au profit de la collectivité en charge de l'appliquer. Il souhaiterait connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64386

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11017

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)